

Borne automatique Armellerie Demande d'accès véhicule motorisé des riverains

Vous êtes ayant droit, cochez votre situation et complétez les informations :

- Véhicules de service publics et secours - Nom structure :
Numéro de téléphone portable à enregistrer dans la borne :
- Riverain localisé dans la rue de l'Armellerie ou adjacentes (autorisation mardi, jeudi, vendredi de 9h à 11h et samedi de 17h30 à 19h30) - Adresse :
Numéro de téléphone portable à enregistrer dans la borne :

Vous n'êtes pas ayant droit mais avez besoin d'un accès exceptionnel temporaire (artisans pour chantiers, déménagement...); indiquez le motif de votre demande et la (les) date(s) d'intervention :

.....
.....
.....

Nom et Prénom :
Marque et modèle du véhicule :
N° d'immatriculation du véhicule :
Numéro de téléphone portable à enregistrer dans la borne :
(Si vous n'avez pas de numéro, nous vous invitons à vous rapprocher directement de la police municipale).

Le présent formulaire est à retourner à la police municipale de Die (Mairie de Die, 7 rue Félix Germain) ou par mail à police@mairie-die.fr, avec une copie des documents suivants :

- Carte grise du véhicule
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Si vous êtes un professionnel :

- Carte grise du véhicule
- Pièce d'identité
- Carte professionnelle ou extrait KBIS ou numéro SIRET
- Justificatif de local professionnel récent (moins de 3 mois) avec adressage dans la zone piétonne

Une fois le formulaire complété et votre demande validée, la Police municipale vous donnera le numéro pour l'ouverture de la borne.

J'atteste avoir pris connaissance des horaires et conditions d'accès à la rue de l'Armellerie et rues adjacentes.

Fait à Die, le :

Signature du demandeur :

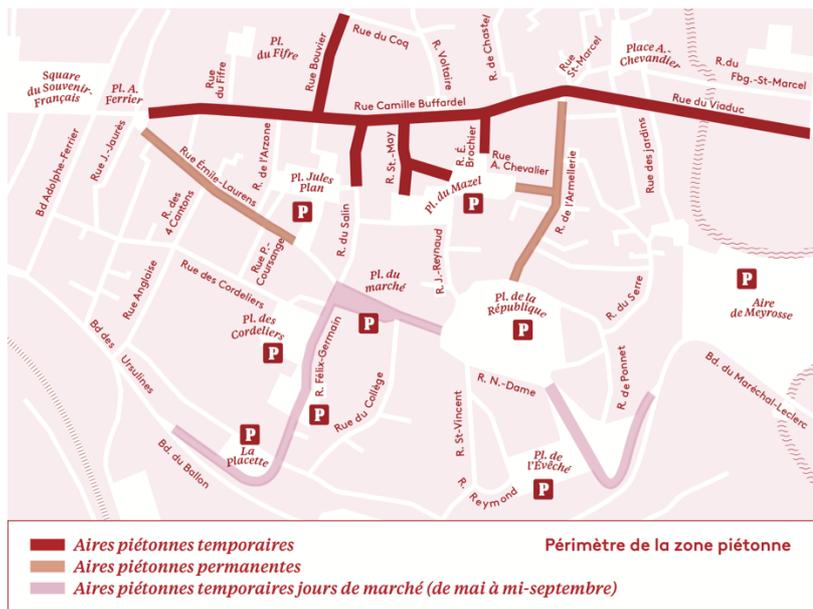
Horaires et conditions d'accès : rue de l'Armellerie et rues adjacentes

HORAIRES D'ACCÈS POUR LES RIVERAINS

À partir du 1^{er} mai 2025

Mardi, jeudi, vendredi de 9h à 11h et samedi de 17h30 à 19h30)

PLAN



AUTRES AYANTS DROITS

Accès autorisés à toute heure pour :

- Véhicules de services publics et secours

Un accès temporaire peut être octroyé dans des configuration spécifiques (déménagement, travaux dans bâtiment, livraison spéciale...) pour une durée limitée.